

Date de convocation :

Le 2 décembre 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 21

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

62_2020

Secrétaire de Séance :

M. François BLAT

OBJET :

- Désignation de représentants au sein de l'agence départementale d'ingénierie.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

François ERLEM



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Étaient présents (21) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Simon BRASSART, Marie-Noëlle LALLIER, Romain POLLART, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (2) : Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean Marc DUMEIGE

Absents (0) :

Par délibération en date du 16 mai 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'adhésion à l'agence départementale Inord, qui assiste juridiquement les communes dans les montages de projets.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'agence.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'agence départementale d'ingénierie.

Il est proposé la candidature de Francis DUPIRE et de Françoise DUPUIITS.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

De désigner Monsieur Francis DUPIRE en tant que titulaire et Madame Françoise DUPUIITS en tant que suppléante au sein